

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 28/09/2021

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Sébastien BIETT, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENOU, Evelyne SERREAU

Mme Anne CHESNESEC a été nommée secrétaire.

D 36-2021 Installation d'une aire de jeux pour enfants près de l'église - Demande de Fonds FACIL

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants et propose de la localiser sur le terrain communal disponible à côté de l'église. Il présente un devis d'achat d'un montant de 4552.80€ TTC. Ces travaux sont éligibles au fonds FACIL attribué par la communauté d'Agglomération Territoires Vendômois à hauteur de 20%

Il propose de solliciter l'attribution d'une aide financière au titre du fonds FACIL à hauteur de 20%.
Accord du conseil Municipal à l'unanimité.

D 37-2021 Réparation du système de motorisation des cloches

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour – 1 abstention) retient le devis de l'Ets GOUGEON (Villedomer) pour un montant de 1789€ HT soit 2146.80€ TTC

D38-2021 Classement Plan d'eau communal

Une convention en date du 20 juin 2006, a été signée avec la fédération de Pêche pour l'exercice du droit de pêche dans le plan d'eau communal.

Afin de pouvoir contrôler les pêcheurs et faire respecter le règlement mis en place, les gardes doivent se référer à l'article L.431-5 du Code de l'environnement. Pour l'application de ce texte, la Fédération Départementale de Pêche doit fournir une délibération du Conseil Municipal pour demander le classement du Plan d'Eau en 2^{ème} catégorie et ceci pour une durée minimum de 5 ans.

Accord du conseil Municipal à l'unanimité.

D39-2021 Travaux de restauration de l'école publique - Avenant 1 aux MAPA n°2021-2

En cours d'exécution du chantier, il a été nécessaire de modifier comme suit la nature des prestations à réaliser. Avenant n° 1 au Marché 2021-2 poste maçonnerie - Entreprise COLAS : + 5196.97 € HT

Accord du conseil Municipal à l'unanimité.

D40-2021 Instauration d'un droit de préemption urbain sur la commune

Afin de permettre à la collectivité de mener à terme sa politique foncière et conformément à l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme, le Maire propose d'instaurer un droit de préemption urbain sur une partie des zones U de la carte communale.

L'instauration du droit de préemption urbain permettra à la collectivité de poursuivre et renforcer les actions ainsi que les opérations d'aménagement qu'elle aura programmé notamment pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux ; que, plus particulièrement, l'instauration du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section B 384 et B 493 permettra de créer une aire de jeux pour les jeunes habitants de Coulommiers la tour. En effet, à ce jour, il n'y a aucune structure extérieure pour satisfaire les besoins des très jeunes générations. Cela pourra aussi permettre à la population de se retrouver dans un lieu convivial sécurisé au centre du village.

Pour atteindre ces objectifs il est proposé d'instituer un droit de préemption sur une partie des zones urbaines, et plus précisément les secteurs B 384 et B 493 délimités par le règlement graphique de la carte communale.

Accord du conseil Municipal à l'unanimité.

D41-2021 Convention de prêt de salles de l'école publique et du restaurant scolaire Pour l'association La Ruche de Coulommiers la Tour

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'association La ruche de Coulommiers la Tour, adhérente à Famille Rurale du Loir et Cher, d'organiser un accueil de loisirs sans hébergement déclaré et des activités périscolaires non déclarées dans le cadre d'un projet éducatif territorial, les mercredis et périodes des petites vacances scolaires.

Il propose de créer une convention pour réglementer l'utilisation des espaces publics demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le prêt des salles de l'école publique et du restaurant scolaire.
- Autorise M. le Maire à signer la convention créée à cet effet.

D42-2021 Subvention pour séjour pédagogique type classe de neige de l'école publique

Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. MARCON, Directeur de l'école Publique de Coulommiers-la-Tour, sollicitant l'octroi d'une subvention pour un voyage scolaire à Aillon le jeune en Savoie du 17 au 22 janvier 2022, séjour auquel participent des élèves de Coulommiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 1500 €. Cette somme sera versée à la Coopérative scolaire

Questions diverses :

Préparation des festivités de fin d'année en cours (colis des Aînés et arbre de Noël)

Fibre optique : arrivée depuis le 14/09/2021 – tout le monde sera raccordable au 31/12/2021 – une réunion publique est prévue le 27/10/2021 à 18h30

Les nouveaux extincteurs et 3 défibrillateurs ont été installés

Achat de barrières amovibles pour 277.85 €

Prévoir signalétique devant l'école publique (pot avec crayons)